

ANALYSTE SPÉCIALISÉE OU SPÉCIALISÉ EN INFORMATIQUE

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'analyste spécialisée ou spécialisé en informatique comporte plus spécifiquement la coordination, la gestion de projets, la supervision des activités d'analyse, de mise en œuvre, d'évolution, d'implantation, de soutien opérationnel de projets concernant les ressources informationnelles touchant plusieurs secteurs de la commission scolaire. Elle ou il agit à titre d'experte ou d'expert dans son domaine de spécialisation, notamment dans la gestion des systèmes d'information, l'architecture d'infrastructures, l'intelligence artificielle, les processus d'affaires, la qualité et la conformité ou la sécurité de l'information dans le respect des politiques et règlements en vigueur.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'analyste spécialisée ou spécialisé en informatique assure la prise en charge des demandes d'évaluation de programmes et de projets complexes qui lui sont assignées.

Elle ou il rencontre les intervenantes et intervenants concernés, analyse leurs besoins et les conseille relativement aux solutions technologiques disponibles et aux coûts associés, si requis.

Elle ou il assiste, au besoin, les services quant à la préparation des demandes.

Elle ou il effectue, selon les orientations établies, les analyses préliminaires et détaillées des demandes.

Elle ou il ajoute les compléments d'information permettant de positionner la demande.

Elle ou il conceptualise le besoin d'affaires et modélise le processus, si requis.

Elle ou il rétroagit avec les domaines d'affaires en suivi d'avancement du traitement des demandes.

Elle ou il identifie les besoins prévisionnels afin de maintenir la capacité de développement du réseau informatique et des services. Elle ou il assure le maintien et l'amélioration des ressources informationnelles.

Elle ou il planifie et assure la mise en œuvre de la cybersécurité, notamment en assurant la protection des renseignements personnels confiés à la commission scolaire et en empêchant l'exfiltration de ces données. Elle ou il doit comprendre son environnement et en suivre l'évolution de façon préventive pour en détecter les vulnérabilités et les menaces qui pèsent sur les systèmes. Elle ou il analyse les incidents, établit un

diagnostic, intervient et applique des solutions ou méthodes de mitigation qui sont conformes aux exigences de sécurité de son milieu et des bonnes pratiques.

Elle ou il planifie et administre le système d'architecture de la commission scolaire. Elle ou il évalue la performance globale des ressources informationnelles et recommande, si nécessaire, la restructuration des configurations existantes. Elle ou il propose de nouvelles solutions et leur mise en œuvre, le cas échéant.

Elle ou il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du portefeuille de projets en ressources informationnelles, incluant des essais et des preuves de concept au besoin.

Elle ou il participe à l'évaluation des besoins en ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles nécessaires.

Elle ou il s'assure du contrôle de qualité, incluant la documentation lors de la planification des mises en production de nouvelles intégrations ou lors de changements à des intégrations existantes.

Elle ou il élabore un plan de travail et assure le suivi de l'exécution des travaux en collaboration avec les parties prenantes. Elle ou il effectue la mise à jour des différents plans de travail du projet selon l'avancement des travaux, les enjeux du projet ainsi que les suivis pouvant interférer avec les objectifs du projet.

Elle ou il assure l'administration, le déploiement, le contrôle, l'ordonnancement des tâches du projet, la surveillance, l'optimisation, la sécurité et la mise à niveau de systèmes complexes.

Elle ou il assure une vigie ainsi qu'une veille technologique, notamment afin d'améliorer le service existant et de mettre en place de nouvelles fonctionnalités et services.

Elle ou il conçoit et élabore la documentation requise permettant d'assurer l'exploitation des ressources informationnelles par la commission scolaire. Elle ou il participe à la rédaction du bilan de fin de projet et coordonne la formation aux utilisateurs.

Elle ou il agit à titre de personne-ressource auprès du personnel d'encadrement en donnant des conseils, en formulant des recommandations et en soutenant les autres domaines des ressources informationnelles. Elle ou il fournit des avis lors de l'évaluation ou lors d'études pour des travaux d'évolution des ressources informationnelles utilisées ou à acquérir par la commission scolaire.

Elle ou il participe à l'élaboration ou effectue la mise à jour des procédures respectant les différentes normes.

Elle ou il peut coordonner le travail d'une équipe d'analystes en informatique, de techniciens en informatique et d'opérateurs en informatique pour la réalisation de ses mandats.

Elle ou il travaille en étroite collaboration avec diverses intervenantes et divers intervenants internes ou externes.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en informatique ou en génie informatique ainsi qu'une certification de spécialisation délivrée par une autorité compétente et reconnue notamment dans le domaine des ressources informationnelles.